

## Le deuxième confinement de A à Z

<b>Attestation</b>	Peut désormais être exigée par les contrôleurs des transports collectifs.	<b>Mairies</b>	Ouvertes.
<b>Bars-café</b>	Fermés.	<b>Mariages et PACS</b>	Autorisés en mairie, 6 personnes maximum (officier d'état-civil et secrétaire de mairie non comptés). Fêtes interdites.
<b>Bibliothèques</b>	Fermées. « Click & collect » possible.	<b>Maternelles (écoles)</b>	Ouvertes. Masques proscrits pour les enfants.
<b>Centres commerciaux</b>	Fermés sauf commerces « essentiels ». Surface de 4 m <sup>2</sup> par personne obligatoire.	<b>Médiathèques</b>	Fermées. « Click & collect » possible.
<b>Cérémonies d'inhumation/ crémation</b>	Autorisées, jauge de 30 personnes, officiants inclus.	<b>Musées</b>	Fermés.
<b>Chômage partiel</b>	Prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.	<b>Parcs et jardins</b>	Ouverts. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
<b>Cimetière</b>	Ouverts.	<b>Périscolaires (activités)</b>	Autorisées les jours avec école et le mercredi en période scolaire dans les garderies, les accueils de loisirs...
<b>Cinéma</b>	Fermés.	<b>Permis de construire</b>	Doivent être délivrés par les mairies.
<b>Cirques</b>	Fermés. Répétitions possibles.	<b>Piscines</b>	Fermées sauf public prioritaire (scolaires pendant le temps scolaire et périscolaire, professionnels, personnes handicapées...)
<b>Conseils municipaux</b>	Autorisés.	<b>Plages</b>	Ouvertes, activité nautique et plaisance interdites. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
<b>Coiffeurs à domicile</b>	Interdits.	<b>Prêts garantis par l'État</b>	Prolongés jusqu'au 30 juin 2021.
<b>Collège</b>	Ouverts sous protocole renforcé.	<b>Rassemblements/réunions</b>	Interdits si > 6 personnes, sauf manifestations déclarées, réunions pro., transport public, cérémonies.
<b>Commerces</b>	Fermés sauf commerces « essentiels ». « Click & collect » possible. Clause de revoyure le 12 novembre.	<b>Restaurants</b>	Fermés. Vente à emporter possible.
<b>Crèches</b>	Ouvertes.	<b>Restaurants (routiers)</b>	Service possible pour les chauffeurs routiers de 18 h à 10 h sur autorisation préfectorale.
<b>Déchetteries</b>	Ouvertes.	<b>Restauration collective</b>	Autorisée avec protocole renforcé, pour les services sous contrat ou en régie.
<b>Écoles élémentaires</b>	Ouvertes. Masque obligatoire dès 6 ans.	<b>Salles de concert</b>	Fermées. Répétitions possibles.
<b>Ehpad</b>	Les visites restent autorisées.	<b>Salles des fêtes/polyvalentes</b>	Fermées.
<b>Établissements recevant du public (ERP)</b>	Fermés sauf cas spécifiques. Peuvent accueillir les réunions des assemblées délibérantes des coll. territoriales, dépistages collectif, distribution de biens de première nécessité...	<b>Services à la personne (à domicile)</b>	Autorisés si listés à l'article D72131-1 du Code du travail ou non interdits dans un établissement recevant du public.
<b>État civil (services d')</b>	Fonctionnent normalement.	<b>Services publics</b>	Fonctionnent normalement.
<b>Extrascolaires (activités)</b>	Interdites.	<b>Sport (individuel en plein air)</b>	Autorisé.
<b>Festivals</b>	Interdits.	<b>Sport (collectif en plein air)</b>	Interdit.
<b>Fêtes foraines</b>	Fermées.	<b>Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)</b>	Interdit.
<b>Funéraire</b>	Mise en bière immédiate et soins de conservations interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints du covid-19.	<b>Sport (compétitions professionnelles)</b>	Autorisées.
<b>Gardes-meubles</b>	Autorisés.	<b>Tabacs et mag. de vapotage</b>	Ouverts.
<b>Grands événements</b>	Interdits.	<b>Télétravail (fonction pub.)</b>	À généraliser 5 jours sur 5 pour tout poste télétravaillable.
<b>Hyper/supermarchés et supérettes &gt; 400 m<sup>2</sup></b>	Surface de 4 m <sup>2</sup> par personne obligatoire. Interdiction de vendre les mêmes produits que les petits commerçants fermés.	<b>Théâtres</b>	Fermés. Répétitions autorisées sans public.
<b>Lacs</b>	Ouverts, activité nautique et plaisance interdites.	<b>Trains touristiques routiers</b>	Interdits.
<b>Librairies</b>	Fermées. « Click & collect » possible.	<b>Transports scolaires</b>	Autorisés.
<b>Lieux de culte</b>	Ouverts, cérémonies interdites sauf obsèques avec jauge à 30 personnes.	<b>Transports (locaux)</b>	Autorisés.
<b>Livraisons</b>	Autorisées avec « contacts minimums », la signature reste demandée.	<b>Universités</b>	Fermés. Restaurants universitaires autorisés pour repas à emporter.
<b>Lycées</b>	Ouverts sous protocole renforcé.	<b>Zoos</b>	Fermés.
<b>Marchés</b>	Ouverts, mais uniquement pour les étals alimentaires, grains et semences.		